



PÊCHES ET OCÉANS CANADA  
RÉGION DES MARITIMES  
2014

# PLAN RÉGIONAL POUR LES OCÉANS

PLATE-FORME NÉO-ÉCOSSAISE | CÔTE ATLANTIQUE | BAIE DE FUNDY

Priorités de mise en œuvre : 2014-2017



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Canada 



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

**Publié par :**

Division de la gestion des océans et des côtes  
Direction de la gestion des écosystèmes  
Pêches et Océans Canada, région des Maritimes  
1, promenade Challenger  
C.P. 1006  
Institut océanographique de Bedford  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
B2Y 4A2

1. Plan régional pour les océans – Maritimes : priorités de mise en œuvre.

MPO/2014-1927

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014

No cat. Fs104-32/2-2014F-PDF

ISBN : 978-0-660-22997-3



## INTRODUCTION

Le Plan régional pour les océans décrit l'approche et les mesures que Pêches et Océans Canada (MPO) met en œuvre pour soutenir la gestion des océans et des côtes dans la région des Maritimes. Ce Plan permet au Ministère d'exercer ses responsabilités en vertu de la Loi sur les océans consistant à diriger et à faciliter des approches intégrées et écosystémiques de la gestion des océans du Canada. Ce Plan représente une évolution par rapport aux précédents efforts en matière de gestion des océans et des côtes au sein de la région des Maritimes, avec notamment l'Initiative de gestion intégrée de l'est de la plate-forme Néo-Écossaise (GIEPNE) qui a été conclue en 2012. L'approche actuelle va au-delà du concept de zone étendue de gestion des océans (ZEGO) appliqué lors des phases précédentes du Programme de gestion intégrée des océans du Ministère : elle se fonde sur des biorégions marines définies à l'échelle nationale. La biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy correspond à la région des Maritimes de Pêches et Océans Canada et constitue le fondement géographique du Plan.

Le Plan soutient une nouvelle approche du Programme de gestion intégrée des océans axée sur les besoins et les activités de gestion prioritaires qui sont déterminés grâce aux approches écosystémiques et de gestion des risques, et traités à l'aide d'instruments et d'outils de gestion efficaces. Dans cette approche, les engagements et les mesures pris par Pêches et Océans Canada en faveur de la gestion des océans et des côtes concordent clairement avec le mandat, les pouvoirs et responsabilités du Ministère.



GEORGE PAUL

Le Plan régional pour les océans est divisé en deux documents :

Le document « Contexte et description du programme » fournit une description détaillée du Programme de gestion intégrée des océans du Ministère dans la région des Maritimes. La partie « Introduction » décrit le but, la vision, les objectifs et les principes directeurs du Plan, de même que les activités qui seront menées dans le cadre de celui-ci.

La partie « Aperçu régional » présente les contextes écologique, socioéconomique et juridictionnel de la gestion des océans et des côtes. Les parties « Gestion des océans et des côtes » et « Planification et gestion des zones de protection marines » mettent en avant les programmes, capacités et activités clés du Ministère en vertu de la Loi sur les océans dans la région des Maritimes. La partie « Collaboration et mobilisation » recense les mécanismes en place pour coordonner les politiques, les programmes et la prise de décisions de gestion liés aux océans au sein du Ministère et avec les partenaires gouvernementaux externes. Les approches utilisées pour faire participer et consulter les intervenants du secteur maritime, ainsi que pour collaborer avec eux, sont également décrites dans cette partie du Plan. Enfin, l'annexe « Documents du Programme de gestion intégrée des océans » fournit une liste des principaux rapports et études du Ministère

portant sur la gestion des océans et des côtes dans la région des Maritimes.

Le document actuel, « Priorités de mise en œuvre : 2014-2017 », définit les priorités et les mesures prises par Pêches et Océans Canada pour faire avancer son mandat de gestion des océans et des côtes dans la région des Maritimes. Les mesures présentées dans le présent document seront examinées régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des conditions et des priorités, et évaluer l'efficacité et la pertinence des efforts. Les progrès réalisés seront communiqués régulièrement à l'interne au sein du Ministère ainsi qu'à d'autres ministères et intervenants. Le Plan complet fera également l'objet d'un examen après ses trois premières années de mise en œuvre.

## VISION

*Des écosystèmes marins et côtiers sains, des communautés durables et une utilisation responsable appuyée par des processus de gestion efficaces.*

## BUTS

Le Plan répond à un ensemble de buts généraux et de priorités pour parvenir à mettre en place des approches écosystémiques et intégrées de la gestion des océans et des côtes. Les buts du Plan comprennent les suivants :



**PRISE DE DÉCISIONS EFFICACE :** L'accès opportun à des renseignements exacts et validés servant à la prise de décisions est un élément crucial de la gestion des océans et des côtes. Dans le cadre du Plan, Pêches et Océans Canada s'attache à élaborer des outils et des produits de connaissance, à fournir des renseignements exacts et validés, et à préparer des directives opérationnelles propres à une zone et à un enjeu pour les gestionnaires et les décideurs du Ministère et externes. Il est tout aussi important de s'assurer que ces renseignements sont disponibles en temps opportun. Ces produits éclaireront la gestion des questions hautement prioritaires au sein de la région des Maritimes, telles qu'elles auront été déterminées grâce aux connaissances spécialisées, aux contributions des intervenants et à une analyse axée sur les risques. L'élaboration et l'accessibilité de ce type de renseignements faciliteront une meilleure prise de décisions par l'ensemble des parties, dont le gouvernement, l'industrie et la communauté dans son ensemble.

**APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION :** Pêches et Océans Canada adopte une approche écosystémique de la gestion pour tous les aspects de son mandat. Cette approche reflète la pensée scientifique actuelle, de même que les directives et engagements internationaux. Une approche écosystémique donne une place centrale à l'écosystème lorsqu'il s'agit de gérer les activités qui le toucheront. Le fait de connaître les

seuils et les limites au-delà desquels le système serait touché permet de gérer les activités de façon à ce qu'elles respectent toujours ce que l'écosystème peut tolérer naturellement. Toutes les mesures de gestion prises dans le cadre du Plan adopteront une approche écosystémique.

#### **PLANIFICATION ET GESTION SPATIALES :**

Pêches et Océans Canada soutient une approche spatio-temporelle de la planification et de la gestion des océans et des côtes. Cette approche consiste à utiliser des données, des cartes et des méthodes d'analyse spatiales validées pour gérer l'utilisation humaine et les interactions écosystémiques. Une approche pragmatique et opérationnelle des principes de la planification spatiale marine et côtière peut fournir des solutions efficaces, flexibles et adaptables aux problèmes de gestion des océans et des côtes.

#### **CONSERVATION MARINE :** Pêches et Océans

Canada s'est engagé à l'égard d'une conservation marine efficace en élaborant un réseau de zones de protection marines (ZPM) et en gérant en permanence les zones de protection marines et les zones de conservation existantes conformément au Plan. Le Ministère donne également la priorité aux évaluations des risques et aux directives de gestion pour l'ensemble des zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) déterminées dans la biorégion. Reconnaisant la nécessité de trouver un équilibre entre une protection complète de l'écosystème et un développement et une utilisation responsables, Pêches et Océans Canada soutient la sélection rigoureuse d'instruments, de mesures et d'outils de conservation appropriés pour faire face aux besoins et aux menaces de la région.

#### **COLLABORATION ET ENGAGEMENT :** Pêches

et Océans Canada soutient une approche collaborative lorsqu'il s'agit de répondre aux enjeux relatifs aux côtes et aux océans afin de mettre en commun les ressources et les connaissances, de demander conseil et de collaborer pour faire progresser les priorités communes. Cette approche est essentielle au vu des nombreuses instances présentes au sein des environnements côtiers et marins. Le Plan appuie une large gamme de méthodes intergouvernementales de mobilisation et de consultation des intervenants.



## HARMONISATION AU SEIN DU MINISTÈRE :

Le Plan appuie une approche cohérente et coordonnée de la gestion des océans et des côtes au sein du ministère. Il est important d'adopter une approche globale à l'échelle du Ministère pour garantir une prise de décisions efficace et cohérente. L'un des objectifs du Plan est de renforcer la gestion et la prise de décisions ministérielles en répondant d'une seule voix aux enjeux transversaux tels que l'exploitation pétrolière et gazière en haute mer, le développement des énergies renouvelables, les transports maritimes ou la préparation et l'intervention en cas d'incident environnemental. En outre, il faut qu'il y ait une coordination et un partage de l'information réguliers pour que les politiques ministérielles soient bien harmonisées et cohérentes. La gestion et la protection des pêches, le développement de l'aquaculture, les espèces aquatiques en péril, la planification de la conservation marine, et les sciences et la recherche sur les écosystèmes sont quelques-uns des principaux exemples de responsabilités ministérielles transversales.

## PRIORITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les priorités de mise en œuvre 2014-2017 en vertu du Plan sont axées sur quatre domaines. Le travail dans ces zones s'appuie sur la collaboration et la coopération avec d'autres secteurs du Ministère, d'autres ministères, des organisations externes, et des groupes d'intervenants.

1. *Mise sur pied de réseaux de zones de protection marines (ZPM).* Cette priorité comprend un ensemble d'activités visant à appuyer le développement d'un réseau biorégional de zones de protection marines au cours des cinq prochaines années dans le cadre du Plan de conservation national. Ces activités incluent l'intégration des mécanismes actuels de protection marine, l'établissement d'objectifs de conservation, l'évaluation d'autres mesures de conservation par zone, l'analyse d'intrants et de couches de données validées, la mise au point d'une conception de réseau et d'un plan d'action, et la mobilisation d'intervenants
2. *Établissement, gestion et surveillance des zones de protection marines.* Cette priorité est axée sur la gestion



permanente et efficace des zones de protection marines existantes et des zones de conservation des coraux et des éponges. En outre, elle permet au Ministère d'exercer ses responsabilités dans le cadre du Plan de conservation national, y compris la désignation de la zone d'intérêt (ZI) du banc de Sainte-Anne comme zone de protection marine, et la définition de zones d'intérêt potentiels à l'appui des objectifs liés au réseau biorégional de zone de protection marine. Le Ministère mettra également l'accent sur la désignation et la gestion des cadres de surveillance efficaces pour garantir que les objectifs de conservation soient atteints dans chaque zone de protection.

3. *Planification de la préparation et de l'intervention environnementale.* Une approche axée sur le risque et la zone relativement à la planification de l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures provenant de navires est appuyée par le gouvernement du Canada dans le cadre d'un Système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes. Le Ministère



contribue à l'élaboration de plans d'intervention régionaux pour deux domaines prioritaires dans la région des Maritimes : (1) Saint John et la baie de Fundy, et (2) Port Hawkesbury et l'est de la Nouvelle-Écosse et du cap-Breton. Les activités principales comprennent la définition, l'analyse et la fourniture de données et de renseignements sur les sensibilités écologiques, socioéconomiques et culturelles en vue d'orienter la préparation et la planification efficaces d'une intervention. En plus des travaux liés à la sécurité des navires-citernes, le Ministère participe à la préparation et à l'intervention en cas de déversement pour les activités d'exploitation gazière et pétrolière sur la plate-forme Néo-Écossaise et dans des zones d'eau profonde.

4. *Mise en œuvre de mesures de gestion des océans et des côtes au moyen d'une approche fondée sur les risques.* Lorsque le Ministère a le mandat d'agir, des mesures de gestion qui visent à contrer les pressions dans le milieu marin sont prises selon une approche axée sur les risques. Cela permet de s'assurer que les efforts sont axés sur les pressions de la plus haute priorité en s'appuyant sur une solide compréhension des écosystèmes océaniques et côtiers et les activités qui s'y produisent. Les questions liées aux interactions entre les différentes utilisations maritimes et leurs intérêts sont également prises en compte dans cette approche. Des activités spécifiques peuvent comprendre la fourniture de données spatiales et de produits d'information, l'élaboration de

documents d'orientation opérationnelle, l'exécution de l'évaluation et de la gestion des risques, et la détermination de mesures d'atténuation et de gestion en vue de régler les problèmes.

## MESURES DE MISE EN ŒUVRE

Le Ministère entreprend actuellement un certain nombre d'activités de mise en œuvre pour faire progresser ses priorités en vertu du Plan. Les engagements et les mesures pris par le Ministère en faveur de la gestion des océans et des côtes concordent clairement avec le mandat, les pouvoirs et les responsabilités du Ministère, et y sont reliés. Les activités entreprises dans le cadre du Plan correspondent aussi directement aux résultats et aux priorités définis à l'échelle nationale pour le Programme de gestion intégrée des océans.

Le tableau ci-dessous énumère les mesures spécifiques qui seront prises en 2014-2015 pour atteindre les objectifs et respecter les priorités du Plan. Dans certains cas, une seule mesure peut répondre à plusieurs priorités. Les résultats de ces mesures seront surveillés et actualisés régulièrement dans le cadre du processus de planification du travail et de production de rapports sur le rendement du Ministère. Des renseignements sur les progrès accomplis grâce aux mesures seront fournis à l'externe par l'intermédiaire de mises à jour et de rapports provisoires sur le Plan, ainsi que durant l'examen complet du Plan après les trois premières années de mise en œuvre.

### PRIORITÉ

### MESURES

#### Mise sur pied de réseaux de zones de protection marines

Mettre au point le réseau de zones de protection marines, y compris parachever les objectifs stratégiques, établir les priorités en matière de caractéristiques de conservation, peaufiner l'inventaire des sites existants, convenir des sites contributifs, examiner les facteurs socioéconomiques, et élaborer un guide technique sur la conception du réseau.

Mettre au point et valider des couches de données qui seront utilisées dans l'analyse, y compris les utilisations écologiques (p. ex. cétacés, propriétés benthiques et ZIEB) et humaines (p. ex. pêches, transport et l'énergie marine).

Entreprendre la mobilisation externe par l'élaboration d'une stratégie de consultation et la participation à divers forums gouvernementaux, de l'industrie et d'intervenants.



**PRIORITÉ**

**MESURES**

**Établissement, gestion et surveillance des zones de protection marines**

Faire progresser le processus réglementaire pour la zone d'intérêt du banc de Sainte-Anne afin qu'elle soit désignée comme une zone de protection marine. Faire progresser le processus de consultation et mettre sur pied un comité consultatif de la ZPM.

Renouveler le plan de gestion quinquennal de la zone de protection marine du Gully.

Organiser des réunions des comités consultatifs des zones de protection marines de l'estuaire de la Musquash et du Gully.

Faire mieux connaître les zones de protection marines en menant des activités d'éducation et de sensibilisation.

Assurer la coordination entre les secteurs ministériels pour la gestion des données spatiales, les méthodes analytiques et l'élaboration de produits servant à la gestion des océans et des côtes, à la conservation marine et à la planification des zones de protection marines.

Produire en permanence des rapports sur la surveillance et la mise en œuvre dans les zones de protection marines ainsi que dans les zones de conservation des éponges et des coraux.

Faire progresser les priorités dans le cadre de la Stratégie de conservation des coraux et des éponges pour l'est du Canada.

**Planification de la préparation et de l'intervention environnementale**

Appuyer la planification d'interventions axées sur les risques dans le cadre du Système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes, ainsi que la préparation et l'élaboration de plans d'intervention régionaux pour Saint John, au Nouveau-Brunswick, et Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, de même que leurs approches. Ces travaux sont réalisés en partenariat avec la Garde côtière canadienne, Transports Canada et Environnement Canada.

Rassembler et fournir des données et des produits de cartographie du Ministère sur l'utilisation écologique, économique et humaine ainsi que les sensibilités culturelles et les priorités pour chaque plan d'intervention régional.

Élaborer des plans d'intervention et des stratégies de protection pour la zone de protection marine de l'estuaire de la Musquash.

Maintenir et coordonner le programme ministériel pour les avis d'incident environnemental, ainsi que la préparation et l'intervention, y compris :

- Aider les organismes responsables dans leurs interventions liées aux incidents environnementaux (p. ex. Garde côtière canadienne, Environnement Canada et Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers).
- Élaborer et mettre en œuvre des outils d'évaluation des risques et de prise de décisions pour les mesures d'intervention environnementale.

**PRIORITÉ****MESURES****Mettre en œuvre des mesures de gestion des océans et des côtes à l'aide d'une approche fondée sur les risques.**

Appliquer des approches fondées sur les risques pour déterminer les questions et les besoins prioritaires en matière de gestion des océans et des côtes afin d'orienter les mesures ministérielles.

Élaborer des directives opérationnelles et des profils de site pour les ZIEB biorégionales prioritaires afin d'éclairer la planification, la gestion et la prise de décisions.

Élaborer des produits de connaissance accessibles afin de fournir des renseignements cohérents et validés qui orientent les activités consultatives et de prise de décisions ministérielles.

Assurer la liaison et le suivi concernant les développements dans les océans et coordonner la participation ministérielle aux activités et aux projets de développement marins, tels que l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières extracôtières, les énergies renouvelables, les terminaux portuaires et les installations de câbles.

Conclure des accords de partenariat pour les séries de rapports sur l'état du golfe du Maine et l'état de la plate-forme Néo-Écossaise.

Participer aux processus de gouvernance intergouvernementale, y compris le Comité régional de gestion côtière et des océans (CRGCO) et les mécanismes qui s'y rattachent avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.

Participer aux initiatives sous-régionales de gestion des océans et des côtes, y compris :

- Conseil du golfe du Maine et ses groupes de travail
- Initiative conjointe de planification environnementale du lac Bras d'Or
- Conseil consultatif maritime (CCM) du sud-ouest du Nouveau-Brunswick
- Bay of Fundy Ecosystem Partnership (BOFEP)

Faire progresser les priorités en vertu du Cadre pour la pêche durable, y compris l'offre de soutien pour :

- la mise en œuvre de la Politique sur les zones benthiques vulnérables;
- l'élaboration et le maintien des plans de gestion intégrée des pêches;
- la fourniture d'information et des conseils liés au processus d'écocertification des pêches régionales.



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

**Pour toute question ou demande de renseignements, veuillez communiquer avec :**

Division de la gestion des océans et des côtes  
Direction de la gestion des écosystèmes  
Pêches et Océans Canada, région des Maritimes  
1, promenade Challenger  
C.P. 1006  
Institut océanographique de Bedford  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) Canada B2Y 4A2  
Téléphone : 902-426-9919  
Courriel : [Oceans\\_Maritimes@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Oceans_Maritimes@dfo-mpo.gc.ca)

URL: <http://www.inter.dfo-mpo.gc.ca/Maritimes/Oceans/GCO/Programme-gestion-oceans>